

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	7 mars 2024
Numéro	24.131	Heure	18h19

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP

Titre : Projet de loi modifiant la loi sur l'organisation scolaire (LOS) (Horaires scolaires)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier La loi sur l'organisation scolaire (LOS), du 28 mars 1984, est modifiée comme suit :

Article 19, alinéa 2 (nouveau)

²Les leçons du matin débutent au plus tôt à 8h15.

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,

Le secrétaire général,

Motivation (facultatif) :

Plusieurs études montrent que les horaires scolaires nuisent à la santé des adolescents ; un début des cours trop matinal est notamment pointé du doigt. Certains collèges du canton font déjà commencer les cours à 8h15 avec succès, le canton devrait donc généraliser cette pratique. Les études montrent qu'un début des cours plus tardif améliore le sommeil, la concentration et la santé mentale des adolescents.

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niel Smith	Céline Barrelet	Barbara Blanc
Aurélié Gressot	Marc Fatton	Jean-Marie Rotzer
Sarah Blum	Armin Kapetanovic	Adriana Ioset
Patrick Erard	Fanny Gretillat	